

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

### COMMANDES

L'acceptation de nos propositions emporte acceptation sans réserve des présentes conditions de vente qui prévaudront nonobstant toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande de l'acheteur, ses conditions générales d'achat ou tout autre document émanant de lui.

Tous les ordres, même ceux pris par nos agents, représentants ou techniciens, ne nous engageant qu'après acceptation écrite de notre part.

Les prix, caractéristiques, formes, matières et cotes portés sur nos catalogues, notices, prospectus, ne sont donnés qu'à titre indicatif sans engagement. Nous nous réservons la faculté de les modifier sans préavis dans le cadre de l'évolution technique de nos fabrications. Toutefois, l'acheteur conserve la possibilité de spécifier les caractéristiques auxquelles il subordonne son engagement. Sauf stipulations contraires, nos offres et devis ne sont valables que pendant le mois qui suit leur remise.

Lorsque le matériel doit être réceptionné par des organismes ou bureaux de contrôle, la demande de prix doit être accompagnée du cahier des charges aux clauses et conditions duquel nous devons souscrire. Il en est fait mention sur le devis. Les frais de réception et de vacation sont toujours à la charge du client.

### PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les études et documents de toute nature remis à la clientèle restent notre propriété et doivent nous être restitués sur demande quand bien même il aurait été demandé une participation aux frais d'étude. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués ou exécutés sans notre accord formel écrit. Les frais d'étude sont déterminés lors de l'établissement du devis.

### PRIX

Selon la législation, nos prix sont indiqués hors taxes. Nos prix sont, soit réputés fermes pour la durée de validité précisée sur l'offre, soit assujettis à une formule de révision jointe à l'offre et comportant selon la réglementation des paramètres matières, produits et services divers et salaires, dont les indices sont publiés au B.S.O.P.

Les prix de quantité sont valables pour chaque commande pouvant grouper une gamme de machines similaires.

Pour toute commande inférieure à 150 €, des frais de traitement de commande seront appliqués pour un montant de 55 €.

### CONDITIONS D'EXPEDITION

Franco de port pour toute commande supérieure ou égale à 500 € net ht (hors potence, portique, palonnier, poutre, tout système de levage, presses hydrauliques, transpalette électriques, gerbeurs semi-électriques, tables élévatrices électriques : prix départ usine)

En dessous, forfait de port appliqué.

45 € pour le matériel standard, 20 € pour les pièces détachées, 20 € sur notre gamme élingage (élingues, sangles textiles, élingues chaîne multibrins et accessoires correspondants)

### DELAIS

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif sauf convention spécifique. Ceux-ci commencent à courir dès qu'il y a accord entre les parties sur la commande, que les documents demandés ont été fournis, et le cas échéant les acomptes versés. Les modifications demandées par nos clients remettent en cause le délai initialement convenu qui sera prorogé en conséquence.

Des pénalités pour retard de livraison ne peuvent être exigées que s'il existe une convention expresse et écrite entre vendeur et acheteur, et ne pourront même dans ce cas dépasser 2.5% de la valeur du matériel dont la livraison est en retard. Cette pénalité aura un caractère forfaitaire et libératoire. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de tout ou partie de la commande. Le vendeur est libéré de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison, et par conséquent, de toutes pénalités pour retard, dans le cas de force majeure ou tout fait indépendant de la volonté du vendeur.

### LIVRAISONS

Quelles que soient l'origine et la destination du matériel, la livraison est réputée effectuée dans les usines, magasins ou dépôts du vendeur et les risques relatifs à la chose vendue passent à la charge de l'acheteur :

- Dès réception si le matériel est expédié sans préavis.

- Dans le cas contraire, dès qu'il a été avisé que le matériel était terminé et donc, à la disposition de l'acheteur, ou si une réception d'usine a été exécutée, 8 jours après qu'il a été avisé que le matériel était prêt à être réceptionné.

Le principe de la livraison dans les usines ou magasins du vendeur ne saurait subir de dérogation par le fait d'indications telles que « livraisons franco gare », « sur embranchement particulier », « à quai », « à domicile »,... qui ne doivent être considérés que comme facteurs de détermination du prix consenti, sans aucun déplacement de la charge des risques, le vendeur agissant pour ces opérations au nom et pour le compte de l'acheteur.

Si l'expédition est retardée du fait de l'acheteur, le matériel pourra être magasiné et manutentionné avec le consentement du vendeur, aux frais et risques de l'acheteur. Il ne pourra en résulter aucune modification des délais de paiement ou de garantie.

Tous les risques et périls de transport sont à la charge de l'acheteur auquel il appartient de vérifier et de contrôler soigneusement le contenu des expéditions. Si, au déballage, vous constatez des avaries, il faut obligatoirement signifier par écrit les dégâts exacts sur le bordereau du livreur en sa présence et de plus, dans un délai de 2 jours ouvrés, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur avec copie à notre société. Si aucun contrôle n'est fait en présence du chauffeur, et qu'ensuite vous constatez des dégâts, ni le transporteur, ni notre société ne pourra être déclaré responsable et ne prendra en charge les frais occasionnés.

### CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Selon la loi 80335 du 12.05.80, le vendeur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'à complet paiement du prix et de ses accessoires. A compter de la livraison, l'acheteur assure la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit. Les biens ne pourront être revendus ou transformés sans l'accord préalable du vendeur.

### CONDITIONS DE REGLEMENT

Les paiements sont faits au domicile du vendeur. Le montant à régler et la date de paiement sont indiqués au recto des factures.

En cas de règlement anticipé supérieur à 30 jours, il sera fait application d'un escompte de 0.25% par période complète de 30 jours, avec un maximum de 0.50%.

En application de l'article L441-6 du code de commerce modifié par la loi n°2008-3 du 3 janvier 2008 relative aux délais de paiement entre les entreprises, il est précisé que les modalités suivantes seront applicables :

En cas de retard de paiement aux époques fixées, les sommes dues porteront de plein droit intérêts sur la base du taux d'escompte. Ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Ce taux est fixé par décret sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Si la mise en recouvrement doit être exécutée par voie contentieuse, tous les frais viendront s'ajouter au principal sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts pour résistance abusive.

Pour chaque facture payée après expiration du délai de paiement, une majoration de 40€ s'appliquera de plein droit en vertu du décret 2012, correspondant à l'indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement.

Lorsque le paiement par traite est convenu, le non paiement d'un effet à son échéance entraîne la déchéance du terme pour toutes sommes restant dues. Dès lors, toutes sommes restant dues sont exigibles nonobstant la remise de traites acceptées à dates postérieures.

Nous nous réservons la faculté de résoudre de plein droit et sans formalité la vente de notre matériel en cas de non paiement intégral d'une quelconque échéance du prix, huit jours après mise en demeure restée infructueuse, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, contenant rappel de ladite clause résolutoire. Dans ce cas, le matériel devra immédiatement et complètement nous être retourné aux frais, risques et périls de l'acquéreur sous astreinte égale à 10% de sa valeur par semaine de retard. Les échéances déjà payées nous resteront acquises à titre de dommages-intérêts.

Tout retard de paiement de plus de trente jours entrainera l'application de la clause pénale, soit une majoration de 20 % de la somme impayée.

### GARANTIE

Nos matériels sont garantis un an à dater de la mise à disposition contre tout vice de fabrication ou défaut de matière. Cette garantie peut être ramenée à six mois dans le cas de certains matériels spéciaux proposés sur devis. Si le matériel est utilisé jour et nuit, la garantie est obligatoirement réduite de moitié. La garantie se borne au remplacement ou à la réparation en nos ateliers de la pièce reconnue défectueuse. Les pièces ou accessoires de provenance extérieure et portant une marque propre ne sont comprises dans notre garantie que dans la mesure des garanties accordées par les fournisseurs de ces pièces.

En cas de retour en nos usines, les frais de port et d'emballage sont à la charge de l'expéditeur.

La garantie ne s'applique pas aux remplacements ou réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, de détériorations ou d'accidents provenant de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'installation défectueuse et tous autres défauts échappant à notre contrôle, d'environnement non précisé au préalable (tels que influences chimiques, atmosphériques, électriques ou autres), d'une fausse manœuvre, ou de la non observation des notices d'emploi ou de raccordement fournies par le vendeur.

Notre garantie sera exclue dans tous les cas où le matériel aura été réparé ou modifié sans notre accord. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel.

En tout état de cause, notre garantie contractuelle ne se substitue pas à la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre tous les défauts ou vices cachés de la chose vendue. Cependant, la garantie n'implique en aucun cas la possibilité d'une demande de dommages et intérêts ou d'indemnités.

### RETOURS

Aucun retour de matériel n'est accepté sans l'accord formel du vendeur. Un tel accord ne peut intervenir que pour du matériel standard de vente courante, et en aucun cas pour du matériel fabriqué à la demande. (potences, portiques, palonniers, poutres et pincés spéciales et toute autre fabrication spéciale).

Le matériel doit être retourné en parfait état de réutilisation, dans son emballage d'origine et franco de port.

En cas de retour, les frais de remise en état seront à la charge de l'acheteur, l'estimation des frais sera établie sur devis dès réception du retour et, en tout état de cause, la reprise de ce matériel fera l'objet d'un abattement de 25 %.

Un avoir sera établi déduction faite des frais éventuels de remise en état, des frais de ports aller et de l'abattement ci-dessus visé.

### REPARATIONS

Avant tout retour de produit pour réparation ou maintenance il faut impérativement nous contacter via notre formulaire de contact. Nous vous fournissons un numéro de retour. Ce numéro doit être affiché en gros à l'extérieur du colis afin d'être identifié facilement lors de sa réception. Nous nous réservons le droit de refuser tout colis ne portant pas cette indication.

Le matériel à réparer doit être expédié en port payé, à l'adresse de l'usine.

Des frais de prise en charge de 100€ seront facturés pour tous les appareils motorisés, et de 50€ pour les autres. Ces frais ne seront pas pris en compte en cas d'acceptation du devis de réparation ou si un appareil neuf de substitution est acheté. Dès réception, le matériel est examiné et un devis adressé au client. La réparation n'est effectuée que lorsque nous sommes en possession de l'accord du devis. Le matériel est réexpédié en port avancé. Lorsqu'un devis de réparation est établi, en l'absence de réponse au bout de 2 mois après la première date d'envoi, nous nous réservons le droit de disposer de l'appareil objet du devis, soit en le réexpédiant en port dû soit en le détruisant.

### PIECES DETACHEES ET ACCESSOIRES

Les pièces détachées et accessoires sont fournis sur commande et le délai de livraison sera précisé pour chaque commande.

Pour toute commande de pièces détachées inférieure à 150 €, des frais de traitement de commande seront appliqués pour un montant de 55 €.

### LITIGES

En cas de différends portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Tribunal de Commerce du ressort du siège social du vendeur sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.